

# DEMANDE DE DISPENSE POUR SUIVRE UNE FORMATION, UN STAGE OU CERTAINES ÉTUDES

Suite à la sixième réforme de l'Etat, cette compétence a été transférée aux Régions. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, c'est Actiris qui est chargé de l'exécution de cette matière.

## Pourquoi cette dispense ?

Vous bénéficiez d'allocations de chômage. Vous souhaitez suivre, durant au moins 20 heures par semaine, une formation, un stage ou certaines études, par exemple en promotion sociale, tout en conservant vos allocations.

Avant de commencer, vous devez demander et obtenir l'autorisation du service Dispenses d'Actiris au moyen de ce formulaire.

Si la dispense vous est accordée, vous ne devez plus être disponible pour le marché de l'emploi, ni être inscrit comme chercheur d'emploi. Vous n'êtes plus obligé d'accepter un emploi convenable.

Pour suivre un stage en milieu professionnel sans dispense, il vous est recommandé d'en faire la déclaration par l'intermédiaire de votre organisme de paiement.

Si vous souhaitez suivre des études de plein exercice qui relève de l'Article 93, vous devez compléter le formulaire DV93.

Base légale : art. 94 AR 25.11.1991

## Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

Si vous souhaitez plus d'informations :

- contactez votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) ;
- lisez la fiche info « Vous souhaitez suivre d'autres études ou d'autres formations ? » ;
- En cas de doute quant à l'obtention de la dispense, vous pouvez suivre la procédure de ruling exposée dans la fiche info « Vous pouvez vous informer au préalable de la décision qui sera prise par le service Dispenses d'Actiris dans le cadre de votre demande de dispense.

Les fiches info sont disponibles auprès de votre organisme de paiement ou peuvent être téléchargées du site internet [www.actiris.be](http://www.actiris.be)

## Que devez-vous faire du formulaire ?

Vous complétez la Partie I.

Vous faites compléter la Partie II par l'organisateur des cours ou du stage.

Vous trouverez dans la marge de gauche des informations qui vous aideront à compléter ce formulaire.

N'oubliez pas de mentionner votre numéro NISS sur chaque page du formulaire.

---

Vous remettez le formulaire complété à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) et vous attendez l'autorisation du service Dispenses d'Actiris avant d'entamer la formation, le stage ou les études. N'oubliez pas de joindre le ou les document(s) attestant que vous remplissez les conditions d'indemnisation permettant d'obtenir la dispense.

### Et ensuite ?

L'organisme de paiement transmet le formulaire à **Actiris-Service Dispenses** - Rue Royale,145 à 1000 Bruxelles.

Le service Dispenses d'Actiris vous envoie un courrier avec la décision.

Dans l'attente de la décision d'Actiris, vous devez continuer à respecter toutes vos obligations en tant que chômeur.

# DEMANDE DE DISPENSE POUR SUIVRE UNE FORMATION, UN STAGE OU CERTAINES ETUDES

Art. 94 AR 25.11.1991

## Partie I : à compléter par le chômeur

Cachet dateur de  
l'organisme de  
paiement

Numéro de référence

### Votre identité

Prénom et nom .....

Numéro et rue .....

Code postal et commune .....

Votre numéro NISS se trouve au  
verso de votre carte d'identité

Numéro registre national (NISS) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Les données « téléphone » et  
« e-mail » sont facultatives.

Téléphone .....

E-mail .....

### Votre demande

Je sollicite la dispense du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_.

### Votre formation, vos études

Je souhaite suivre la formation, les études suivante(s) :

.....

Nom et adresse de l'établissement :

.....

.....

.....

Date de début des cours/activités \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

La durée totale du cycle complet de la formation, des études est de (par ex. nombre  
d'heures, de mois, d'années, de modules,...)

.....

Je demande la dispense pour

 la 1<sup>ère</sup> année     la 2<sup>ème</sup> année     3<sup>ème</sup> année le(s) module(s) suivant(s) :

.....

.....

.....

Joignez une attestation prouvant la  
période de chômage au cours des 2  
dernières annéesAu cours des 2 dernières années précédant la formation, j'ai bénéficié d'au moins  
312 allocations     oui     non

Mis à jour le 17/03/2016

1/4

### Votre stage en milieu professionnel

ex. entreprise, ASBL, ONG,...

Nom de l'organisateur : .....

Nom et adresse de l'établissement où le stage sera effectué :

Décrivez vos activités durant le stage : .....

### Avantages

Si vous recevez uniquement le remboursement des frais (matériaux, transport,...), cochez la case 'Je ne perçois pas d'avantages financiers'.

Je perçois pendant ma formation, mon stage ou mes études les avantages financiers suivants :

..... EUR par  heure  jour  semaine  mois  an  
 module .....

Je ne perçois pas d'avantages financiers.

### Intérêt de la formation, du stage, des études

Joignez une attestation de Bruxelles Formation, du VDAB, du FOREM ou de l'ADG, dont il ressort que la formation répond aux conditions mentionnées ci-contre et qu'il ne s'agit pas d'études de plein exercice, d'une formation Classes Moyennes ou d'un apprentissage industriel.

Cette formation s'inscrit dans mon plan d'action individuel avec Actiris:

**oui. Joignez une attestation**, voir colonne de gauche.

Allez à la rubrique signature.

**non. Répondez aux questions qui suivent.**

Grâce à cette formation, ce stage ou ces études, je pourrai

acquérir les compétences suivantes :

.....  
 .....

obtenir le titre, l'attestation ou le diplôme suivant(e) :

.....

Mentionnez également la date à laquelle vos dernières études ont pris fin.

J'ai déjà suivi les formations et études suivantes :

.....  
 .....

### Signature

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans le cadre de la protection de la vie privée en annexe.

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Je mentionne mon numéro de registre national (NISS) également en haut des pages 2 et 3.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature

---

## Partie II : à compléter par le centre de formation, l'organisateur des cours, du stage ou par l'établissement d'enseignement

---

### L'organisateur

Nom et adresse de l'organisateur  
des cours ou du stage

.....  
.....  
.....

Prénom et NOM de l'élève

**M. / Mme.**

est inscrit(e) comme élève / stagiaire régulier depuis le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_  
pour la **formation/le stage/les études** suivant(e)(s) :

.....  
.....  
.....

prévu(e)(s) jusqu'au \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Les cours et activités comportent, par semaine, en moyenne, au moins 20 heures :

oui     non

Les cours et activités se déroulent principalement, du lundi au vendredi,  
avant 17 heures

oui     non

A compléter en cas de prolongation  
uniquement.

L'intéressé(e) a réussi l'année ou le module de formation précédente.

oui     non

S'il s'agit uniquement d'un stage en milieu professionnel, décrivez la façon dont le  
stage est encadré :

.....  
.....  
.....  
.....

**Facultatif.** Indiquez le numéro de  
dispense collective d'Actiris.

La formation ou le stage a obtenu le numéro de dispense collective suivant :

Y .....

---

### Signature

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du responsable

Cachet

Personne de contact : .....

Téléphone : .....

Mis à jour le 17/03/2016

3/4

# CONFIDENTIALITE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Actiris gère les données à caractère personnel des chercheurs d'emploi conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

Actiris peut utiliser les données des chercheurs d'emploi pour les informer quant à ses produits et services ou pour leur communiquer toute information utile dans leur recherche d'emploi.

Les données personnelles collectées sont conservées dans les bases de données gérées par Actiris, Boulevard Anspach, 65 à 1000 Bruxelles. Ces bases de données sont destinées à gérer de manière optimale le marché de l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale, notamment, en favorisant la rencontre entre les chercheurs d'emploi et les employeurs et en analysant, sur base statistique, l'évolution du marché de l'emploi. Dans le cadre particulier des demandes de dispense à l'exigence de disponibilité pour le marché du travail de chômeurs indemnisés, avec maintien des allocations, en cas de reprise d'études, de suivi d'une formation professionnelle ou d'un stage, les données récoltées sont traitées par Actiris pour vérifier si le demandeur remplit les conditions d'octroi de la dispense; dans ce même cadre, des échanges de données interviennent avec l'Office national de l'Emploi à l'intervention de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale en vue de déterminer le droit au maintien des allocations de chômage.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les chercheurs d'emploi disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données. Les chercheurs d'emploi peuvent en faire la demande à l'adresse suivante : Actiris – Boulevard Anspach, 65 à 1000 Bruxelles. Les chercheurs d'emploi ont aussi le droit de consulter le registre des traitements de données conservé à la Commission de la Protection de la Vie privée, dont les modalités d'accès sont expliquées sur le site : [www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be).

Les chercheurs d'emploi qui introduisent une demande de dispense donnent, par cette démarche, leur autorisation à Actiris pour le traitement de leurs données à caractère personnel en vue du traitement de leur demande.